

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE Montréal

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

N° : R-3745-2010

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO, société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après la « Demanderesse » ou « Gaz Métro »),

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ

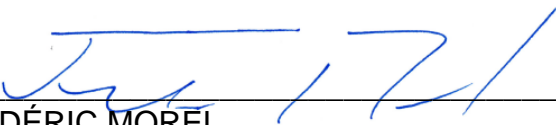
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, Frédéric Morel, directeur, Approvisionnement gazier, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi de la demanderesse et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. La demanderesse est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans sa demande de renseignements n° 1, à la question 7.1, la Régie demande à Gaz Métro qu'elle indique, pour chaque contrat de gaz d'appoint concurrence, notamment le nom de la contrepartie;
4. Dans sa demande de renseignements n° 1, à la question 8.1, la Régie demande également cette information à Gaz Métro concernant les transactions d'échanges/cessions d'optimisation;
5. La communication de ces informations requises par la Régie, sans ordonnance de confidentialité, entraînerait la divulgation au public d'informations qui doivent demeurer confidentielles;
6. En effet, ces transactions sont réalisées par le biais d'une ou plusieurs ententes cadres qui contiennent des clauses de confidentialité. En divulguant au public les informations, la demanderesse contreviendrait à ses obligations contractuelles;

7. Ainsi donc, la demanderesse dépose, sous pli confidentiel, auprès de la Régie les pièces Gaz Métro-9, document 5.1 et Gaz Métro-9, document 5.2;
8. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ:


FRÉDÉRIC MOREL

DÉCLARÉ SOLENNLLEMENT devant moi,
À MONTRÉAL, ce 10^{ème} jour de mars 2011


Commissaire à l'assermentation pour tous les districts

